



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET de MAYOTTE**

SECRETARIAT GENERAL

Direction des ressources et de la coordination interministérielle  
Service des ressources humaines et de l'action sociale  
Bureau de l'action sociale

**ARRETE N° 2019/483 du 12 juillet 2019**

Portant nomination de M. Assuhabidine  
OUSSENI, président de la Section Régionale  
Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) de  
Mayotte

**LE PREFET DE MAYOTTE**  
**Chevalier de la légion d'honneur**  
**Officier de l'ordre national du mérite**

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 6 ;
- VU** le décret du 28 mars 2018 portant nomination du préfet de Mayotte, M. SORAIN (Dominique) ;
- VU** le décret du 7 mai 2019 portant nomination du sous-préfet, chargé de mission auprès de la préfecture de Mayotte, M. BOUZILLARD (Patrice) ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 283/SGA/2019 du 28 mai 2019 portant délégation de signature à M. BOUZILLARD (Patrice), sous-préfet, secrétaire général adjoint de la Préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2019-548 du 4 juillet 2019 portant désignation des membres de la section régionale interministérielle d'action sociale de Mayotte
- VU** la circulaire ministérielle du 15 janvier 2019 relative au renouvellement de la composition et du fonctionnement des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) suite à l'installation du nouveau comité consultatif interministériel d'action sociale (CIAS)
- VU** l'élection du président de la section régionale interministérielle d'action sociale de Mayotte lors de la réunion de l'installation de la SRIAS du 9 juillet 2019 ;
- SUR** proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture;


**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** M. Assuhabidine OUSSENI est nommé président de la section régionale interministérielle d'action sociale de Mayotte pour une période de quatre ans, à compter du 9 juillet 2019

**ARTICLE 2 :** M. Assuhabidine OUSSENI, agent du Ministère de l'éducation nationale bénéficie en qualité de président de la SRIAS de Mayotte, d'une décharge d'activité de 50 %.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Secrétaire général adjoint

  
Patrice BOUZILLARD

